

NON AU CHANTAGE

Asnières sur Seine le, 12 juillet 2023

La Direction a orchestré une véritable manœuvre lors de la réunion de négociation du 7 juillet 2023 sur l'accord du droit syndical, en usant de chantage à l'encontre de l'ensemble des Organisations Syndicales. Leur proposition de prolonger les mandats des représentants du personnel jusqu'en janvier 2024 au lieu de novembre 2023 **n'est rien de plus qu'un stratagème sournois**. Mais pour parvenir à leurs fins, la Direction exige hypocritement la signature d'un accord par les Organisations Syndicales.

Il y a eu un blocage de la situation orchestrée par la Direction

- 18 réunions dont 15 sur le périmètre pour lequel seule la Direction, après avoir dénoncé les accords portant sur l'inefficacité de l'organisation actuelle et a l'audace, ensuite de proposer une redite en version diminuée avec l'objectif clair : réaliser une économie substantielle sur la représentation des salariés.

Parce que le calendrier a mal été géré et la négociation trop lente, les salariés risquent en conséquence de voir leur représentation réduite à peau de chagrin à compter du 08 Août 2023.

Tout ce petit monde souhaite désigner la **CGT** comme étant responsable de cette situation au prétexte qu'il faudrait maintenant pallier à ce fiasco en recourant à une prorogation des mandats d'au moins 2 mois pour tenter d'aboutir à un accord pour lequel la **CGT** n'a eu de cesse de vouloir faire avancer au cours des 14 derniers mois !!!

Selon la **CGT**, la prorogation, comme toutes les décisions prises, **doit servir exclusivement l'intérêt des salariés de Teleperformance exclusivement et non celui des organisations syndicales ou de la Direction**. Or, en affaiblissant la représentation des salariés (en appuyant avec des exemples) et en proposant de gagner du temps plutôt que d'y avoir montré un véritable intérêt depuis 19 réunions avec des propositions concrètes qui en témoignent, c'est tout l'inverse qui est démontré.

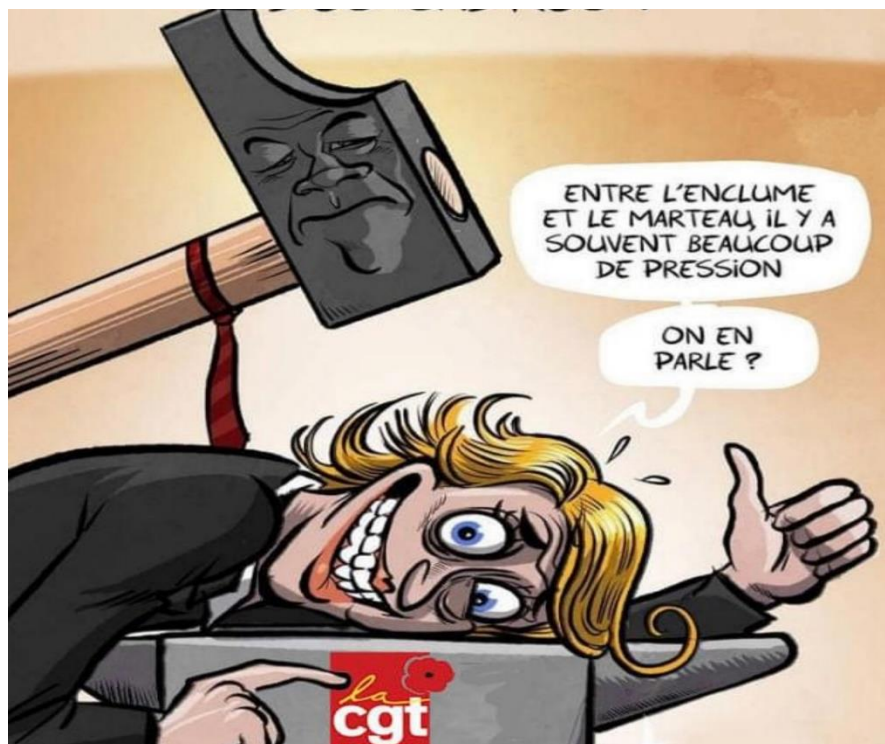
Et ce n'est pas en menaçant de ne limiter la représentation du personnel qu'au strict minimum prévue par le Code du Travail ou encore de faire annuler les prochaines élections parce que des négociations ne devraient pas avoir lieu pendant la période de congés (alors que les délégations des Syndicats peuvent parfaitement s'adapter en modifiant leur composition si besoin), **que la CGT va renoncer à ses convictions et son engagement : la défense des intérêts des salariés.**

Un accord sur la représentation du personnel négocié dans des conditions aussi déplorables et sous le sceau du chantage laisse présager de l'intérêt réellement porté aux salariés de l'entreprise.

Sans ambages, la Direction a clairement stipulé que l'absence d'accord entraînerait la cessation des mandats des Délégués Syndicaux dès le 9 août 2023. Face à cette situation, la **CGT** se tient fidèle à ses principes et à ses valeurs, refusant de se plier à cette odieuse pression.

Elle ne se compromettra jamais en signant un accord qui ne vise qu'à servir les intérêts de quelques représentants du personnel, plus préoccupés par le risque de retourner à la production que par la défense des intérêts collectifs des salariés.

La **CGT** n'a qu'un objectif en tête : défendre les salariés, que ce soit en matière de salaires ou de conditions de travail. Elle dénonce fermement les manigances de la Direction, qui tente de manipuler la situation à son avantage, au détriment du bien-être des travailleurs. Il est temps de mettre un terme à ces pratiques douteuses et de s'engager résolument pour le respect des droits et des intérêts légitimes des salariés.



FAITES VALOIR VOS DROITS, GAGNEZ SUR VOS REVENDICATIONS, CONTACTEZ ET REJOIGNEZ LA CGT

Samira ALAOUI Déléguée Syndicale Centrale 06.69.77.11.52 samira.marot@gmail.com
Malika GHRIB Déléguée Syndicale Centrale Adjointe 06.47.09.81.27 malika.moussous@neuf.fr

